

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC198

présenté par

Mme Sage, M. Bournazel et M. Potterie

ARTICLE 10 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La numérotation des chaînes des territoires d'Outre-mer est personnalisée en prenant en compte les chaînes locales de proximité.

Le présent amendement vise donc à supprimer cette disposition non discutée avec le paysage audiovisuel local de chaque territoire.